



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Division des personnels Enseignant 2<sup>nd</sup> degré,  
Éducation et psychologue

Chef de division  
Corinne LAMBERT

Affaire suivie par :  
DPE1 - Fanny ARIES  
Tél : 03.83.86.20.41  
Mél : ce.dpe-epp@ac-nancy-metz.fr

DPE2 - Martine HENRY  
Tél : 03.83.86.23.25  
Mél : martine.henry1@ac-nancy-metz.fr

DPE3 - Nathali FERRAZ SILVINO  
Tél : 03.83.86.26.04  
Mél : Nathali.Ferraz-Silvino@ac-nancy-metz.fr

DPE4 - Adeline GERMAIN  
Tél : 03.83.86.21.20  
Mél : adeline.germain@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice  
Rond-Point Marguerite de Lorraine  
54035 NANCY cedex

Direction des Ressources Humaines

Nancy, le 05 NOV. 2024

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités de Lorraine

à

Madame et Messieurs les inspecteurs  
d'académie – directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
de CIO

**Objet :** Mouvement inter-académique des personnels d'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré (hors PEGC),  
d'éducation et psychologues de l'éducation nationale titulaires et stagiaires – rentrée 2025

**Référence :** Arrêté rectoral du 31 octobre 2024

**Annexe :** Calendriers des opérations du mouvement inter-académique

Je vous demande de bien vouloir attirer l'attention des personnels d'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale placés sous votre autorité de la publication au BOEN spécial n°5 du 31 octobre 2024, des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'arrêté ministériel (NOR : MENH2428666X) et de la note de service (NOR : MENH2423580N) du 20 octobre 2024 relatifs au mouvement national à gestion déconcentrée pour la rentrée 2025.

Le dépôt des candidatures s'effectue dans l'application I-PROF (menu SERVICES - choix SIAM) **du mercredi 06 novembre à 12 heures au mercredi 27 novembre 2024 à 12 heures inclus** pour le mouvement général comme pour le mouvement spécifique national.

## I. MOUVEMENT GÉNÉRAL

J'attire tout particulièrement votre attention sur le chapitre 3 des lignes directrices de gestion énumérant les personnels qui doivent **obligatoirement** participer au mouvement inter-académique.

Je vous informe en outre que les agents qui souhaitent bénéficier d'une **bonification au titre du handicap** peuvent télécharger le dossier de demande de bonification sur Partage ou sur le site de l'académie de Nancy-Metz. Ce dossier devra être retourné, dûment complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires, au service médical de prévention pour le **jeudi 28 novembre 2024** au plus tard via l'adresse postale :

Rectorat de l'académie Nancy-Metz  
Service médecine de prévention  
9 rue des Brice  
Rond-Point Marguerite de Lorraine  
54035 NANCY Cedex.

## II. MOUVEMENT SPÉCIFIQUE

Les candidats à des postes offerts dans le cadre des mouvements spécifiques nationaux devront se reporter aux chapitres 3.4 et 3.5 des lignes directrices de gestion afin de se conformer aux modalités particulières de dépôt des candidatures.

### a. Mouvement sur poste spécifique national (SPEN)

Les candidats sur postes spécifiques nationaux sont invités à formuler sur SIAM leurs vœux et à y joindre une lettre de motivation. Il est recommandé aux candidats de prendre l'attache du chef d'établissement sollicité, pour un entretien, et de lui transmettre un exemplaire de leur dossier de candidature.

### b. Mouvement sur poste à profil (POP)

Les candidats au mouvement POP qui auront saisi sur SIAM des vœux sur des postes à profil devront adressés leur CV et lettre de motivation au plus tard le **mercredi 27 novembre 2024 à 12 heures** à l'adresse mél [mvt2025@ac-nancy-metz.fr](mailto:mvt2025@ac-nancy-metz.fr). Aucune demande de mutation sur poste à profil ne sera étudiée en l'absence de saisie des vœux sur SIAM et d'envoi par mél de lettre de motivation et du CV.

## III. DOSSIER DE MUTATION

A compter du jeudi 28 novembre 2024, les formulaires de demande de confirmation de mutation seront disponibles en **téléchargement sur le portail I-Prof SIAM**. Chaque participant au mouvement sera invité à télécharger sa ou ses demandes de confirmation de mutation :

- demande de confirmation de mutation au mouvement interacadémique ;
- demande de confirmation de mutation au mouvement spécifique national (SPENAT/POP).

Nous attirons votre attention sur la transmission des dossiers de mutation aux services de la DPE. Pour la première année, les demandes de confirmation de mutation complétées, signées et accompagnées des pièces justificatives seront à **déposer par les participants**, pour le **vendredi 6 décembre 2024 au plus tard, sur le portail COLIBRIS de l'académie de NANCY-METZ** :

<https://portail-nancy-metz.colibris.education.gouv.fr/>

rubrique « enseignants du second degré »

- RH – Dépôt de la demande de confirmation du mouvement interacadémique des personnels du 2<sup>nd</sup> degré, d'éducation et psychologues de l'Education nationale
- RH – Dépôt de la demande de confirmation de mouvement spécifique national (SPENAT et/ou POP) des personnels du 2<sup>nd</sup> degré, d'éducation et psychologues de l'Education nationale

Les envois hors Colibris ne pourront être pris en charge. Un courriel contenant une copie du dossier de mutation vous sera adressé à chaque dépôt pour votre information sur la démarche de mobilité de vos agents, Aucune action de votre part ne sera à réaliser. Les demandes de confirmation de mutation ne nécessitent plus d'être visées par la voie hiérarchique.

Pour le recteur,  
Par délégation, la secrétaire générale d'académie

Marie-Laure JEANNIN